



PPCR

L'ETAT SE DEDIE DE SES ENGAGEMENTS !

Après la salve de réformes funestes conduites ces derniers mois par le gouvernement contre les intérêts des agents des services publics, l'État ose aujourd'hui se dédire de ses engagements.

Le protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations, signé à la suite d'un long cursus de négociations, promettait d'instaurer pour les 3 versants de la Fonction publique de nouvelles perspectives de revalorisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations. En dépit de la parole donnée et au prétexte fallacieux de réduction des déficits publics, l'État vient de décider l'ajournement pur et simple des mesures PPCR.

Ces dernières devraient être poursuivies, selon le gouvernement, à compter de 2019...

La fédération des services publics CFE-CGC dénonce d'ores et déjà de lourdes conséquences pour les agents qui ne bénéficieront d'aucun gain PPCR en 2018 alors même qu'ils subissent déjà au titre de leur pouvoir d'achat les effets pervers du gel du point d'indice, des hausses de la CSG et des cotisations retraites et du rétablissement du jour de carence.

Refusant ce renoncement du gouvernement qu'elle juge abusif, la fédération des services publics CFE-CGC en appelle à l'arbitrage suprême du chef de l'État pour que la parole donnée par l'employeur public soit respectée et les agents rétablis dans leurs droits acquis !

Services Publics
SERVICES PUBLICS DE LA CFE CGC
15-17 rue Beccaria 75012 Paris
01.44.70.65.90
fonctions publiques@cfecgcfp.org
http://cfecgcfp.org/

Paris, le 26 octobre 2017

UFCV/NIM/JGD/2017-349

Monteur le Président de la République.

Nous souhaitons appeler votre attention sur les conditions de mise en œuvre de la loi de programmation relative à la fonction publique de la Fonction publique, dont la Fédération des Services Publics CFE-CGC est membre.

Après plusieurs années de gel du point d'indice et d'absence d'évolution de salaire, nous sommes en droit de nous attendre à ce que le gouvernement respecte ses engagements.

Nous considérons que l'État a une obligation particulière envers les agents publics de la Fonction publique, qui ont accepté de travailler dans des conditions difficiles et de renoncer à d'autres avantages sociaux en échange de la promesse d'un meilleur traitement.

Comme vous le savez, la loi de programmation relative à la fonction publique de la Fonction publique, qui a été adoptée en juillet 2017, prévoit la mise en œuvre de mesures de revalorisation des agents publics de la Fonction publique, dont la Fédération des Services Publics CFE-CGC est membre.

Nous ne pouvons que constater avec regret que le gouvernement a décidé de ne pas respecter ses engagements et de ne pas mettre en œuvre les mesures de revalorisation prévues par la loi de programmation relative à la fonction publique de la Fonction publique.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre haute considération.

Nathalie MARADIT
Présidente Services Publics CFE-CGC
Secrétaire Générale SMOUATIZ

Jean-Charles DELAÏE
Vice-Président Services Publics CFE-CGC
Secrétaire Général Allées Nationales

Le présent document est communiqué en vertu de la loi n° 2016-1691 du 12 décembre 2016, article 10, qui prévoit que les documents administratifs sont accessibles à tous.

Services Publics de la CFE-CGC